



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet Tamperproof Evidence Bags Sacs de sécurité pour pièces à conviction		Date January 14, 2013 14 janvier, 2013
Solicitation No. – N° de l'invitation M0077-13-G308		Amendment No. – N° de la modification
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à : 2 :00 pm	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)	
On / le :	January 17th, 2014 / 17 janvier, 2014	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See Herein Voir aux présentes		
Instructions See Herein Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Mary Rutledge		
Telephone No. – No. de téléphone 613-843-6935	Facsimile No. – No. de télécopieur 613-825-0082	
Delivery Required – Livraison exigée See Herein Voir aux présentes		



This amendment is raised to respond to the following question:

QUESTIONS AND ANSWERS

Question 1: Does the pre-contract award sample have to meet the requirements in terms of tape marking And bag marking as noted in Doc No: PD-IE-02?

Answer 1: The requirement for the tape marking in para. 2.4 shall be as follows:
The exact and entire information as specified does not need to be included. The company must show wording of their choice printed legibly and indelibly on the tamper proof tape.

The requirement for the bag marking in para. 2.5 shall be as follows:
The exact and entire information as specified does not need to be included. The company must show they can print across the bottom seal with wording of their choice and the printing must be embedded between the 2 layers of film.

La présente modification est apportée pour donner suite à la question suivante :

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : L'échantillon préalable à l'attribution du contrat doit-il répondre aux exigences en ce qui a trait au marquage du ruban et du sac, comme il est indiqué dans le document PD-IE-02?

Réponse 1 : Voici l'exigence relative au marquage du ruban mentionnée au point 2.4 :
L'information exacte et entière, comme indiqué, n'a pas besoin d'être inscrite. L'entreprise doit imprimer sur le ruban inviolable le libellé de son choix de façon lisible et indélébile.

Voici l'exigence relative au marquage du sac mentionnée au point 2.5 :
L'information exacte et entière, comme indiqué, n'a pas besoin d'être inscrite. L'entreprise doit démontrer qu'elle peut imprimer le libellé de son choix sur la partie inférieure scellée de chaque sac, et l'impression doit être insérée entre les deux couches de pellicule.